

TECHNICIEN(NE) D'INSTALLATION EN EQUIPEMENTS DE CONFORT CLIMATIQUE

ROME F1603

► **Métiers visés :**

- Installateur(trice) de chauffage solaire individuel ;
- Monteur(se) en chauffage centrale.

► **Le métier :**

Spécialiste du chaud et du froid, vous raccordez, réglez et mettez en service chaudières et pompes à chaleur, chauffe-eau solaire et également VMC (ventilation mécanique contrôlée), climatiseur réversible.

Vous implantez, équipez, et fixez les éléments pour cela vous débitez, façonnez, assemblez les tubes en cuivre, en matériaux de synthèse, en inox annelé et les gaines et tuyaux d'évacuation en PVC.

Vous effectuez le raccordement électrique, dans le tableau d'abonné, des appareils dont vous assurez la pose.

Avant la mise en service, vous réalisez les différents contrôles de équipements et du réseau puis vous effectuez la mise en eau et le rinçage de l'installation tout en assurant de l'étanchéité de vos assemblages.

Vous expliquez à l'utilisateur le fonctionnement de l'appareil de commande de l'équipement.

► **Pré requis pour l'entrée en formation :**

- Maîtrise des savoirs de base : lire, écrire, compter.

► **Aptitudes à l'emploi :**

Etre soigneux, ingénieux, et avoir le sens de l'organisation.

► **Organisation de la formation :**

La formation s'organise autour des trois blocs suivants :

- Adapter et organiser l'installation d'équipements de chauffage, sanitaire, renouvellement d'air et thermodynamique dans les locaux d'habitation et tertiaires ;
- Installer et préparer à la mise en service des équipements de chauffage, sanitaire et renouvellement d'air dans des locaux d'habitation et tertiaires ;
- Installer et assurer la mise en service des équipements thermodynamiques dans des locaux d'habitation et tertiaires.

► **Qualification délivrée :**

- **Titre professionnel de Technicien d'Installation en Equipements de Confort Climatique, Niv 4.**

► **Stage de formation professionnelle :**

D'une durée totale de formation de 1085 heures (environ 8 mois), ce stage comprend deux périodes en entreprise de deux semaines chacune. **Ces périodes en milieu professionnel civil doivent avoir lieu dans des entreprises proposant des activités en rapport avec les connaissances jusque-là acquises par les stagiaires.** Réalisables sur tout le territoire métropolitain, dans l'entreprise de son choix, ces mises en situation permettent au stagiaire de découvrir les codes du monde de l'entreprise et de s'y faire apprécier en démontrant son savoir-faire et son savoir-être.

► **Perspectives d'emploi et de carrière :**

Après quelques années d'expérience, vous pouvez devenir chef d'équipe ou évoluer vers le métier de dépanneur.

Plus de compétences pour votre avenir